

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES PENNES MIRABEAU

SEANCE DU 25 JUIN 2024

N° 20 X 24

L'an **deux mille vingt quatre et le vingt – cinq du mois de Juin**,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances au 8 Avenue du Général Leclerc,
sous la présidence de Madame Agnès Pasqualetto – AMIEL, Vice – Présidente,
et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents: Agnès PASQUALETTO-AMIEL - F. VEGA - C. TCHELEKIAN –
J. COUPIER – R. INAUDI – S. PENELET – M. NELIAS – D. MARRAS – V. NELLI

Excusés: M. AMIEL – A. GIALLO – J.C MARTIN – A. MARTIN – J. REYNAUD-FIORILE

Absents : E. COCH

Pouvoirs : 1

PROCEDURE DE RETROCESSION DE CONCESSION A LA VILLE

Le Code Général des collectivités territoriales prévoit dans son art. L 2122- 22 alinéa 8, que par délégation du Conseil Municipal, le Maire peut prononcer la délivrance et la reprise des concessions.

Par délibération en date du 15 Juillet 2020, le Conseil municipal a autorisé le Maire à exercer cette faculté.

La doctrine et la jurisprudence ont admis que seul le fondateur de la sépulture peut rétrocéder à la Commune, qui n'est pas obligée de l'accepter, la concession vide de tout corps.

Par lettre en date du 12 Mars 2024, **Monsieur Frédéric DEL PRETE** propose à la commune la rétrocession de la concession quinquennale acquise le 28 Avril 2020 pour la somme de 108 Euros, et située au cimetière de Bellepeire.

La concession étant vide de tout corps, il est par conséquent proposé au Conseil d'administration du CCAS d'approuver le principe de rétrocession à la commune de la concession dont le bénéficiaire **Monsieur Frédéric DEL PRETE** n'aura plus usage.

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION , après avoir entendu cet exposé :

- **APPROUVE** le remboursement à **Monsieur Frédéric DEL PRETE** de la somme de 89 Euros au titre du C.C.A.S.

- **PRECISE** que les crédits nécessaires à ce remboursement sont prévus au budget.

- **SE PRONONCE** comme suit:

* **POUR** : 10

* **CONTRE** : 0

* **ABSTENTION** : 0

Agnes PASQUALETTO – AMIEL
Vice Présidente du CCAS

